

## La Charte des employeurs et employeuses engagé·es dans la lutte contre les violences conjugales

En Europe, 1 femme sur 3 a subi des violences physiques ou sexuelles au cours de sa vie, la plupart du temps par un conjoint ou ex-conjoint. Cela signifie que chaque employeur·se a été, est ou sera en contact avec un·e collaborateur·rice victime de violences domestiques. Les personnes actives passant un tiers de leur temps au travail, les employeur·se-s sont dans une position unique pour créer un environnement bienveillant qui brise le silence autour de ce fléau.

### En tant que membres du réseau CEASE, nous nous engageons à :

- 1** Comprendre que les violences conjugales sont des violences basées sur le genre, et saisir leur portée, en chiffres et données qualitatives.
- 2** Sensibiliser sur ces violences au sein de nos propres organisations, auprès de nos pairs et parties prenantes, ainsi qu'auprès du grand public.
- 3** Garantir une culture égalitaire au sein de nos organisations.
- 4** Faire usage de politiques, outils, formations et processus pour nos services RH, équipes de management et tou·tes nos collaborateur·rices qui permettent d'apporter une réponse lorsque des salarié·es évoquent des violences dont ils ou elles sont victimes.
- 5** Permettre aux salarié·e-s de parler ouvertement et promouvoir un environnement bienveillant pour nos collaborateur·rice-s confronté·e-s aux violences.
- 6** Référer aux associations spécialisées en cas de collaborateur·rice-s confronté·e-s aux violences conjugales.
- 7** Développer un réseau de parties prenantes diverses (entreprises privées et publiques, associations, institutions publiques, syndicats) afin de travailler ensemble sur ce sujet.
- 8** Suivre l'implémentation et mesurer l'impact des actions prises pour soutenir les victimes de violences au sein de nos organisations et partager les résultats avec nos parties prenantes.